

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept décembre deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 113 : OFFICE DE TOURISME – BUDGET ANNEXE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire, conformément aux articles L. 2221-11 et R. 2221-69 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer un budget spécifique « Office de Tourisme », annexé au budget général de la Communauté de Communes de Noblat, suivant la nomenclature M 14 et que ce budget devra être équilibré en dépenses et en recettes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide la création dudit budget annexe suivant la nomenclature budgétaire M 14 à compter de l'année 2009.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 décembre 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Office de tourisme - budget annexe

Date de transmission de l'acte : 19/12/2008

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2008

Numéro de l'acte : 2008-113 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20081217-2008-113-DE

Date de décision : 17/12/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires